



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



CONTRAT CERISES, ABRICOTS, PÊCHES, POIRES et POMMES de mai à octobre 2020 inclus. Fruits issus d'une agriculture biologique.

Entre le Producteur : **MR Bourrier** – 520 chemin des chutes, 13690 GRAVESON Tel : 06.18.51.41.80.
Siret : 50233336200015

Et l'adhérent : Madame / Monsieur

Adresse :

Téléphone : Courriel :@

Contenu du contrat : le présent contrat est passé pour l'approvisionnement en cerises, abricots, pêches, poires et pommes, issues de l'agriculture biologique (certifiée Ecocert).

Le contrat produira effet du **12 au 26 mai pour les cerises, du 19 mai au 07 juillet pour les abricots, du 07 au 21 juillet pour les pêches et du 04 août au 27 octobre pour les pommes**, soit 18 distributions au total.

Lors de votre contractualisation, précisez dans les cases le nombre de kilos que vous souhaitez recevoir.

Conditions de règlement : les chèques sont à libeller à l'ordre de **BOURRIER**

Prix du kilo de fruits

DATES	Poids	12/05/20	19/05/20	26/05/20	02/06/20	09/06/20	16/06/20	23/06/20	30/06/20	S/TOTAUX
CERISES	Mini 1kg									__ x 9€=
ABRICOTS	Mini 2kg									
DATES		07/07/20								S/TOTAUX
ABRICOTS	Mini 2kg									__ x 4,5€=
DATES		07/07/20	21/07/20							S/TOTAUX
PÊCHES	Mini 2kg									__ x 6€=
DATES		04/08/20	18/08/20	02/09/20	15/09/20	29/09/20	13/10/20	27/10/20		S/TOTAUX
POMMES *	Mini 2kg									__ x 3€=

9 Juin : livraison aléatoire ; ne pas l'inclure dans les chèques à émettre ; paiement sur place si elle est maintenue

* **POIRES** : quantités incertaines ; les commandes seront prises ultérieurement.

Règlement en une ou plusieurs fois, soit chèque(s) de

SALON de Provence le _____

Ou un chèque par ligne de fruits, soit chèque(s)

Ou règlement en espèces :

Le producteur : MR BOURRIER



l'Amapien : Mme ou M _____

NB : les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

Référents : Bruno BOMIER 06.76.53.25.78 – bruno.bomier@wanadoo.fr
/Robert KULLING 06.68.53.99.84 – robert.kulling@orange.fr



REÇU

CONTRAT CERISES, ABRICOTS, PÊCHES, POIRES et POMMES de mai à octobre 2020 inclus fruits issus d'une agriculture biologique.

De Mme ou M _____ pour l'engagement d'achat de Cerises et ou Abricots pour un montant de _____ en chèque(s) ou espèces, pour 18 distributions.

Salon de Provence le _____ l'AMAP de la CRAU

Prix du kilo de fruits

DATES	Poids	12/05/20	19/05/20	26/05/20	02/06/20	09/06/20	16/06/20	23/06/20	30/06/20	S/TOTAUX
CERISES	Mini 1kg									__ x 9€=
ABRICOTS	Mini 2kg									
DATES		07/07/20								S/TOTAUX
ABRICOTS	Mini 2kg									__ x 4,5€=
DATES		07/07/20	21/07/20							S/TOTAUX
PÊCHES	Mini 2kg									__ x 6€=
DATES		04/08/20	18/08/20	02/09/20	15/09/20	29/09/20	13/10/20	27/10/20		S/TOTAUX
POMMES	Mini 2kg									__ x 3€=

9 Juin : livraison aléatoire ; ne pas l'inclure dans les chèques à émettre ; paiement sur place si elle est maintenue

* **POIRES** : quantités incertaines ; les commandes seront prises ultérieurement.



NB : les paniers non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.